

ARTICLE I.	PETITE HISTOIRE DE L'IMPÔT.....	2
(a)	<i>L'ancien régime : A chacun selon son rang.....</i>	2
(b)	<i>L'impôt révolutionnaire.....</i>	2
(c)	<i>L'impôt moderne.....</i>	3
ARTICLE II.	LE PAYSAGE FRANÇAIS ACTUEL.....	4
SECTION 2.01	LE POIDS RESPECTIF DES DIFFÉRENTS IMPÔTS D'ÉTAT.....	4
(a)	<i>Recettes de l'État par catégories.....</i>	4
SECTION 2.02	LA FISCALITÉ LOCALE.....	6
(a)	<i>Répartition des recettes.....</i>	6
(b)	<i>Une fiscalité complexe qui vieillit mal.....</i>	7
SECTION 2.03	LE POIDS RELATIF DES IMPÔTS.....	8
(a)	<i>Pour les sociétés.....</i>	8
(b)	<i>Pour les particuliers.....</i>	8
ARTICLE III.	A QUOI PEUT OU DOIT SERVIR L'IMPÔT ?.....	10
SECTION 3.01	LES GRANDES MASSES.....	10
SECTION 3.02	FINANCER LES BUDGETS PUBLICS.....	10
SECTION 3.03	RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES.....	13
(a)	<i>La situation actuelle.....</i>	14
(b)	<i>Les pistes de progrès.....</i>	15
INTERVENIR DANS L'ÉCONOMIE.....		16
(c)	<i>L'investissement dans le secteur concurrentiel.....</i>	16
(d)	<i>Les mesures incitatives.....</i>	16
ARTICLE IV.	LIEUX COMMUNS.....	18
SECTION 4.01	TROP D'IMPÔT TUE L'IMPÔT.....	18
SECTION 4.02	L'ISF : L'IMPÔT À ABATTRE.....	19
(a)	<i>Un impôt confiscatoire.....</i>	19
(b)	<i>Un impôt qui coûte plus qu'il ne rapporte.....</i>	20
ARTICLE V.	LE POIDS DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES.....	21
SECTION 5.01	LES ENTREPRISES SONT ÉCRASÉES PAR LES CHARGES.....	21
SECTION 5.02	L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS.....	22
SECTION 5.03	LES COMPARAISONS INTERNATIONALES.....	24
(a)	<i>Quel est le bon niveau de prélèvements ?.....</i>	24
(b)	<i>Pas de vérité des chiffres mais.....</i>	25
ARTICLE VI.	CONCLUSION : APRÈS LE SAUNA LA DOUCHE FROIDE.....	27

Article I. Petite histoire de l'impôt

(a) L'ancien régime : A chacun selon son rang

DIAPO



Seul le tiers état paie l'impôt. Noblesse et Clergé ne contribuent pas. On a déjà des impôts indirects nombreux assis sur les relations commerciales : le plus connu la gabelle sur le sel qui n'était pas général mais dépendait des provinces. Il n'en existait pas en Bretagne. La diversité des régimes générait de la contrebande. Autre impôt indirect le centième denier (1% de la transaction).

Le plus connu des impôts directs : la taille personnelle assise selon les régions sur les revenus évalués ou sur les terres (sauf pour les nobles et le clergé).

A cela s'ajoutaient des droits seigneuriaux, le plus connu : le cens pour les terres et les bâtiments appartenant au seigneur.

A noter également la dîme impôt perçu par l'église pour l'entretien du clergé.

(b) L'impôt révolutionnaire

Les trois ordres vont désormais payer l'impôt (A chacun selon ses moyens)

Le consentement à l'impôt s'exprime par le vote des représentants à l'assemblée nationale.

Mais, le nouveau système révolutionnaire **qui a abolit les impôts indirects** fonctionne mal.

En septembre 1797 le Directoire décide de la réduction de la dette des deux tiers et de réformer le système fiscal.

Il instaure l'impôt sur les portes et fenêtres La fiscalité indirecte est rétablie : rétablissement des péages intérieurs , droits d'enregistrement sur les mutations et transactions, réforme du droit du timbre, des droits de douane et des octrois municipaux.

Le système mis en place par la bourgeoisie est très inégalitaire. Il favorise les plus riches.

Ce sont les quatre vieilles :

- contribution foncière
- contribution mobilière
- contribution des patentes
- contribution des portes et fenêtres

Les centimes additionnels alimentent le budget des communes.

(c) L'impôt moderne

Une précision, je ferai l'impasse sur la contribution au budget européen (20 milliards) et sur les problématiques spécifiquement liées au financement de la sécurité sociale.

L'impôt sur le revenu est créé en 1916

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est créée en 1954.

La TVA a simplifié le paysage de la taxation indirecte en englobant les opérations couvertes auparavant par de nombreuses taxes. Cependant, un grand nombre d'impôts indirects subsistent. Les plus importants sont la [taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques](#) (anciennement taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP) et les droits sur les alcools et le tabac.

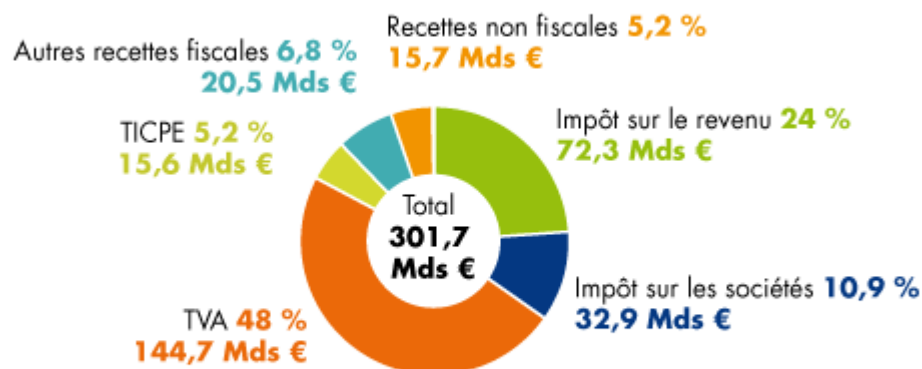
Les budgets des collectivités locales sont alimentés par la Taxe foncière (bâtie et non bâtie), la Taxe d'habitation et La **Contribution Economique Territoriale (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et Cotisation foncière des entreprises)** qui représentent 55% des recettes et des transferts financiers de l'état qui représentent environ 40%.

Article II. Le paysage français actuel

Section II.1 le poids respectif des différents impôts d'état

DIAPO

RÉPARTITION DES RECETTES NETTES FISCALES 2016



TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Source : lafinancepourtous.com d'après la Loi de Finances 2016



(a) Recettes de l'État par catégories

IMPÔTS	
Impôts sur la consommation	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) Autres taxes (alcool, tabac) *
Impôts sur les revenus	Impôt sur le revenu (IR) Impôts sur les sociétés (IS) Contribution Sociale Généralisée (CSG) *
Impôts sur la propriété et le capital	Fiscalité des plus-values Droits de succession, de donation ou de mutation Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)
RECETTES NON FISCALES	
Recette du patrimoine	Revenus du domaine de l'État Revenus versés par les organismes publics Dividendes des entreprises dont l'État est actionnaire Résultat d'opérations de trésorerie
Recette des activités industrielles et commerciales	

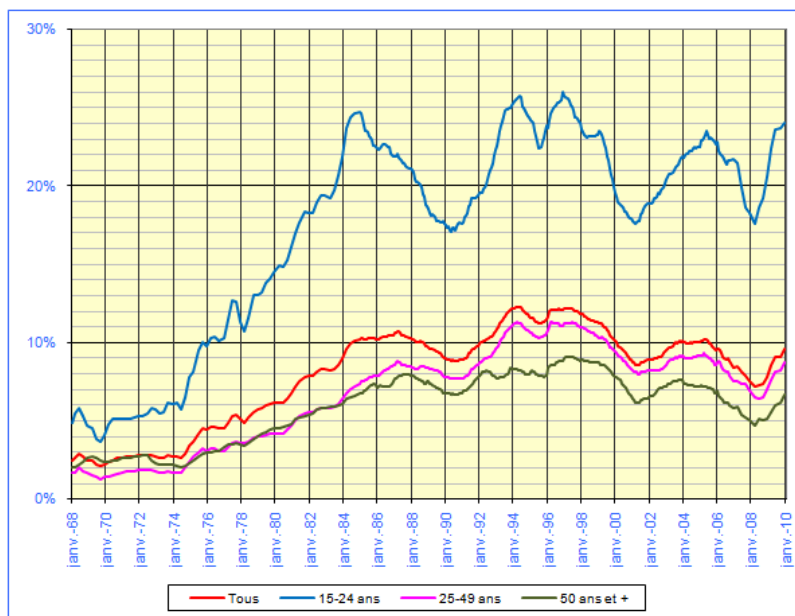
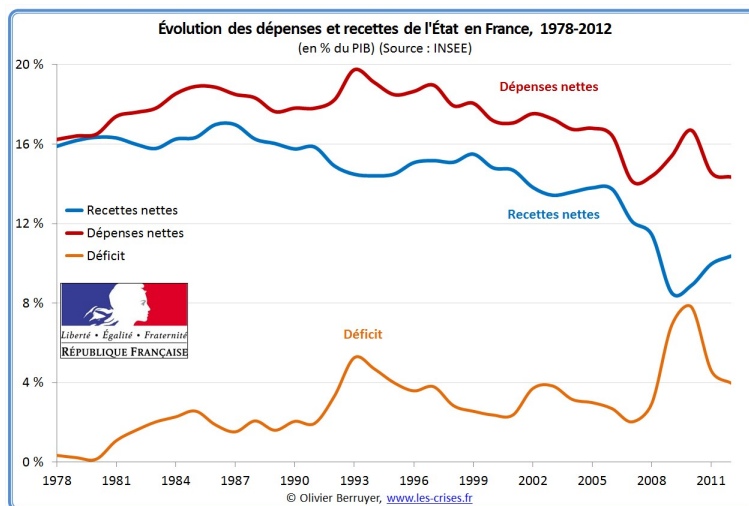
Produit des jeux (PMU, Française des jeux, Loteries)

Recette des amendes

Dons et legs

- Taxes versées aux organismes de Sécurité sociale

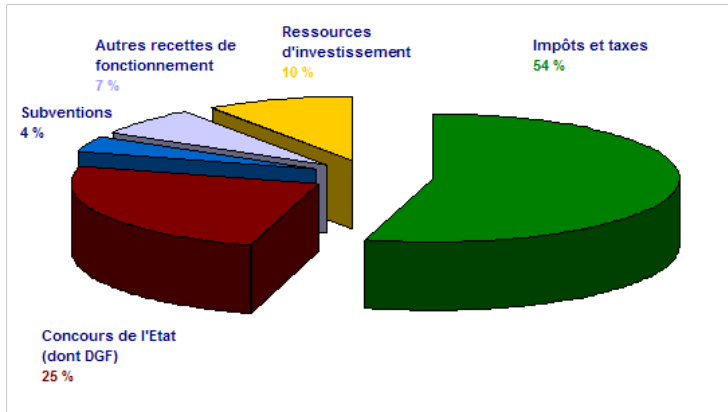
DIAPO



Section II.2 La fiscalité locale

DIAPO

LES RECETTES DES COLLECTIVITES LOCALES

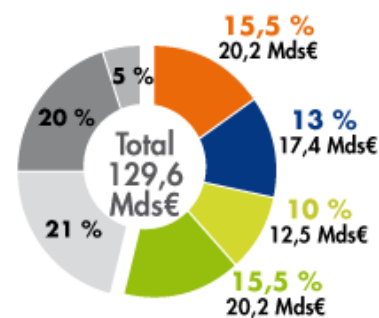


DIAPO

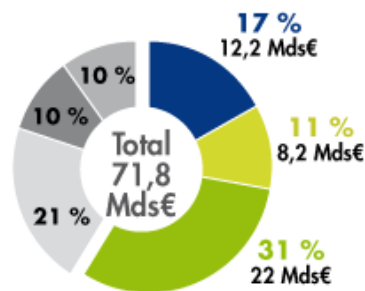
(a) Répartition des recettes

RECETTES DES COLLECTIVITÉS

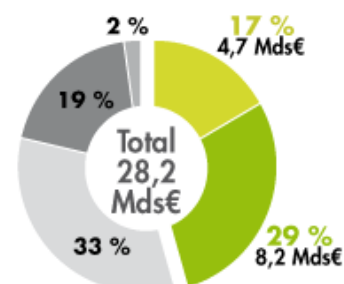
EN MILLIARDS D'EUROS, EN 2013



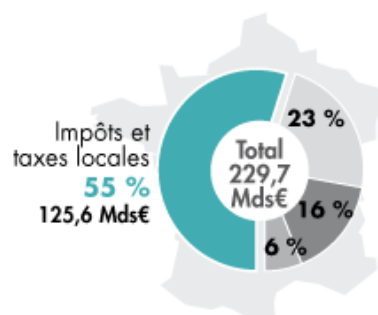
COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES



DÉPARTEMENTS



RÉGIONS



ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Source : lafinancepourtous.com d'après collectivites-locales.gouv.fr



Communes :

La TH 15% La TF 13%

Impôts des entreprises : cotisation foncière des entreprises, TASCOM(Taxes surfaces commerciale), IFER (Taxe entreprises de réseau) 10%

Autres Taxes 15%

Dotations état 21%

Recettes investissement dont emprunt : 20%

Départements :

Taxe foncière 17%

Impôts des entreprises : 11%

Autres taxes (dont Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques TICPE rappel ancienne TIPP) : 31%

Dotations de l'état : 21%

Emprunts et autres recettes investissement : 10%

Régions :

Dotations état : 33%

Autres taxes (dont TICPE : 29%

Impôts des entreprises : 17%

Recettes investissement dont emprunt : 19%

(b) Une fiscalité complexe qui vieillit mal

Les impôts locaux (TH et TF), sont calculés à partir de valeurs locatives. Je vous en épargnerai la méthode de calcul. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces valeurs locatives ont un caractère très subjectif :

Sur les classements (1 à 8) :

Les longères de la Chapelle classées en 6, les châteaux classés en 4

Les appartements neufs de St H... classés en 5

Elles sont actualisées chaque année en utilisant un coefficient commun dit coefficient de revalorisation. Cette méthode au bout de quelques années entraîne des distorsions très importantes du fait du vieillissement des biens et de la modification variable de leur environnement.

Les gouvernements ont toujours différé la mise à jour des valeurs locatives qui permettrait d'améliorer la situation. Il serait sans doute préférable de réformer en profondeur cette fiscalité locale.

Section II.3 Le poids relatif des impôts

DIAPO

LE POIDS RELATIF DES IMPÔTS



(a) Pour les sociétés

On sait que les plus importantes sociétés supportent un taux d'imposition des bénéfices d'environ 8%, alors que les PME sont imposées en moyenne à environ 30%.

Certains justifient cet écart notamment par la fiscalité avantageuse concernant les brevets développés par les grandes entreprises (déduction des dépenses de recherche et imposition au taux de 15% des redevances ou des cessions). On notera que l'OCDE estime que ce dispositif est constitutif de dumping fiscal.

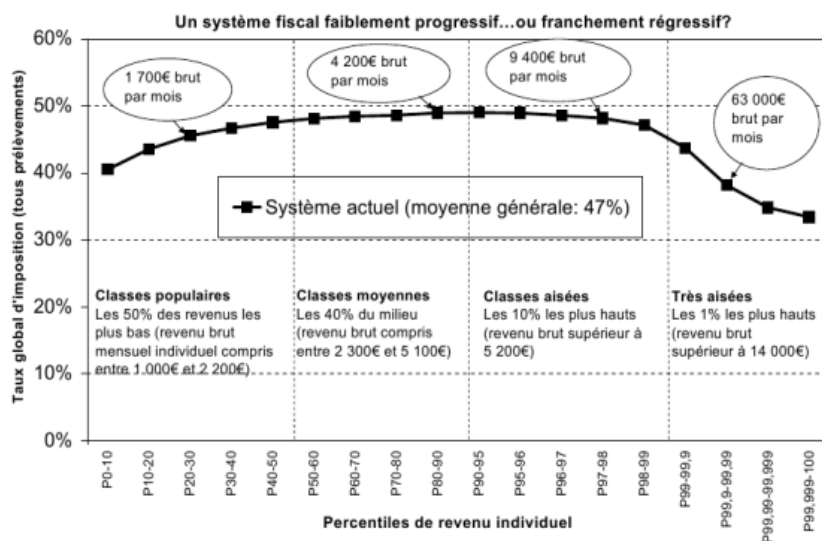
En réalité, les causes de cet écart sont multiples. Elles sont la conséquence d'un lobbying permanent des sociétés multinationales qui au bout de $\frac{3}{4}$ de siècle a conduit à mettre en place un corpus de règles comptables et fiscales avantageuses qui permet à un groupe comme TOTAL de ne pas payer d'impôts. (On entrera plus dans le détail à la 2^{ème} conf.).

A la direction générale des finances publiques il se murmure que les plus grosses sociétés négocient directement le montant de leur impôt avec la direction du budget.

(b) Pour les particuliers

DIAPO

Taux global d'imposition



Source Thomas PIKETTI

Seulement **50% des ménages paient l'impôt sur le revenu.**

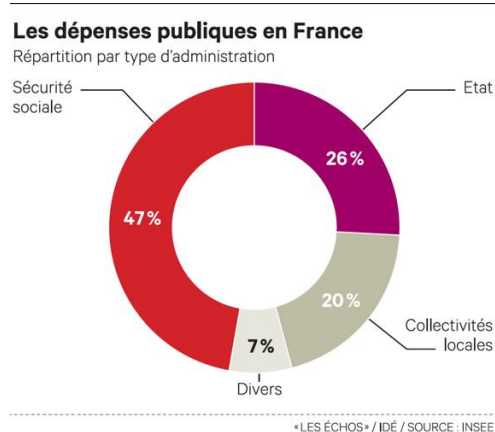
Les prélèvements sur les revenus (IR, CSG et cotisations sociales), sont progressifs de 1000 à 5000 euros par mois. Au-delà, ils diminuent. Les études montrent que les plus hauts revenus ont un taux d'imposition comparable, voir inférieur à celui des revenus les moins élevés.

Certains prélèvements sont peu progressifs (CSG). En outre, les dispositifs de défiscalisation, l'internationalisation des patrimoines et des revenus des classes sociales supérieures font échec à la progressivité et leur permettent d'échapper largement à l'impôt sur le revenu (voir Christine LAGARDE, Liliane BETTENCOURT...).

Article III. A quoi peut ou doit servir l'impôt ?

Section III.1 Les grandes masses

DIAPO



Section III.2 Financer les budgets publics

DIAPO

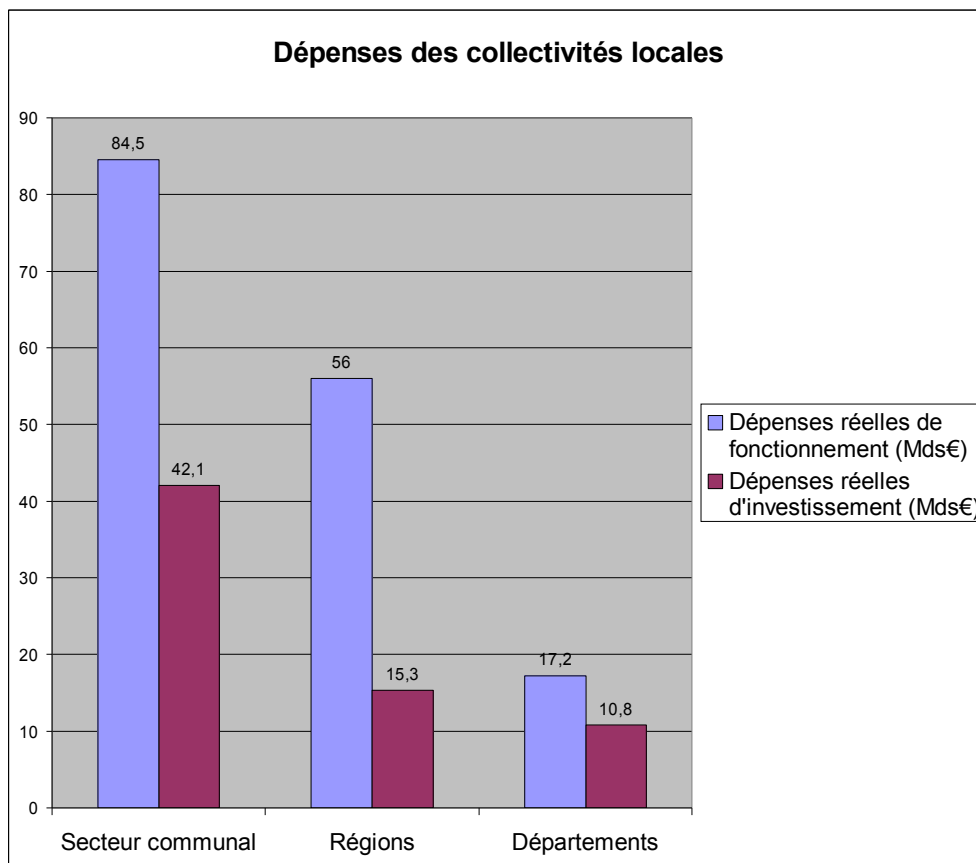
DEPENSES DE L'ETAT en millions d'euros

Remboursements et dégrèvements	25,5%	108 834
Autres actions	17,3%	73 885
Enseignement scolaire	16,4%	70 012
Engagements financiers de l'État	9,9%	42 098
Défense	9,5%	40 591
Recherche et enseignement supérieur	6,3%	26 949
Sécurités	4,6%	19 515
Solidarité, insertion et égalité des chances	4,2%	17 845
Travail et emploi	3,6%	15 458
Justice	2,0%	8 543
Culture	0,7%	2 912
Sport, jeunesse et vie associative	0,2%	729

Les remboursements : **pour 60% rembt. de crédit TVA.**

Les **intérêts de la dette 10%**

DIAPO



- **Les dépenses liées à la formation, aux transports (TER notamment), et au développement économique pour les régions.**
- **Les dépenses sociales pour les départements**

En effet, ils versent les principales prestations sociales soit l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

- **Les dépenses courantes pour le secteur communal**

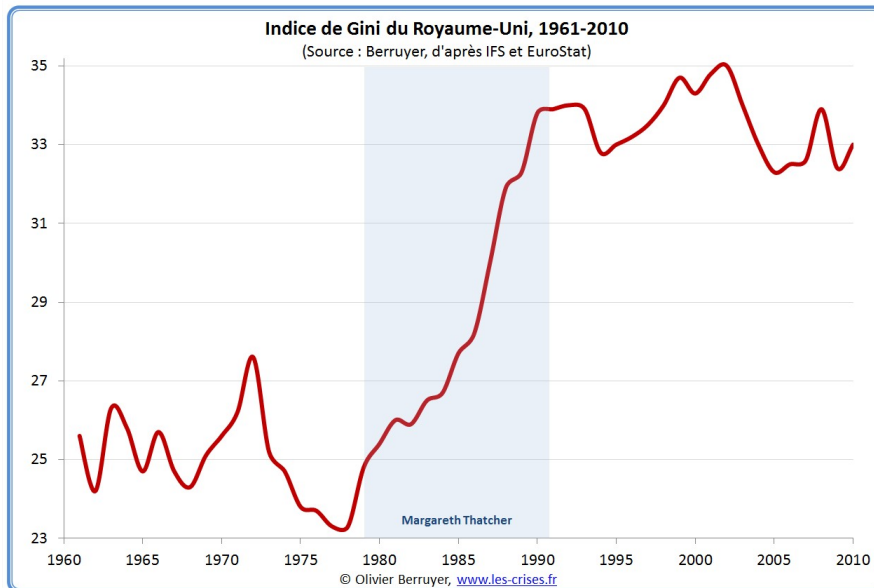
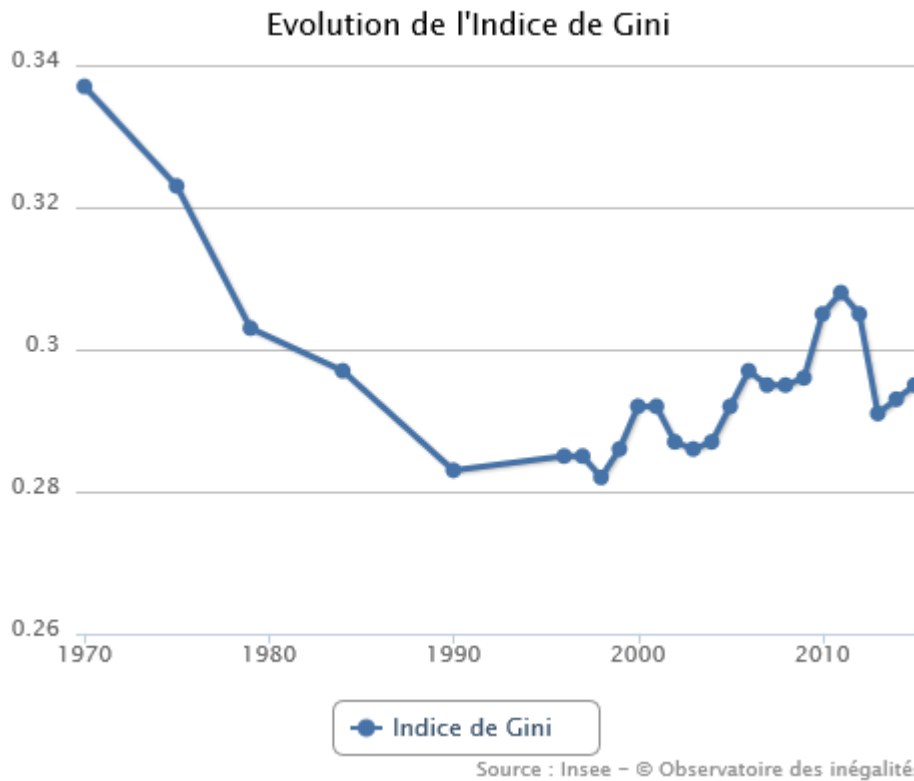
Les communes (ou les EPCI, communautés, etc...) se concentrent sur des dépenses concernant des actions de proximité, comme l'entretien de la voirie communale ou le contrôle

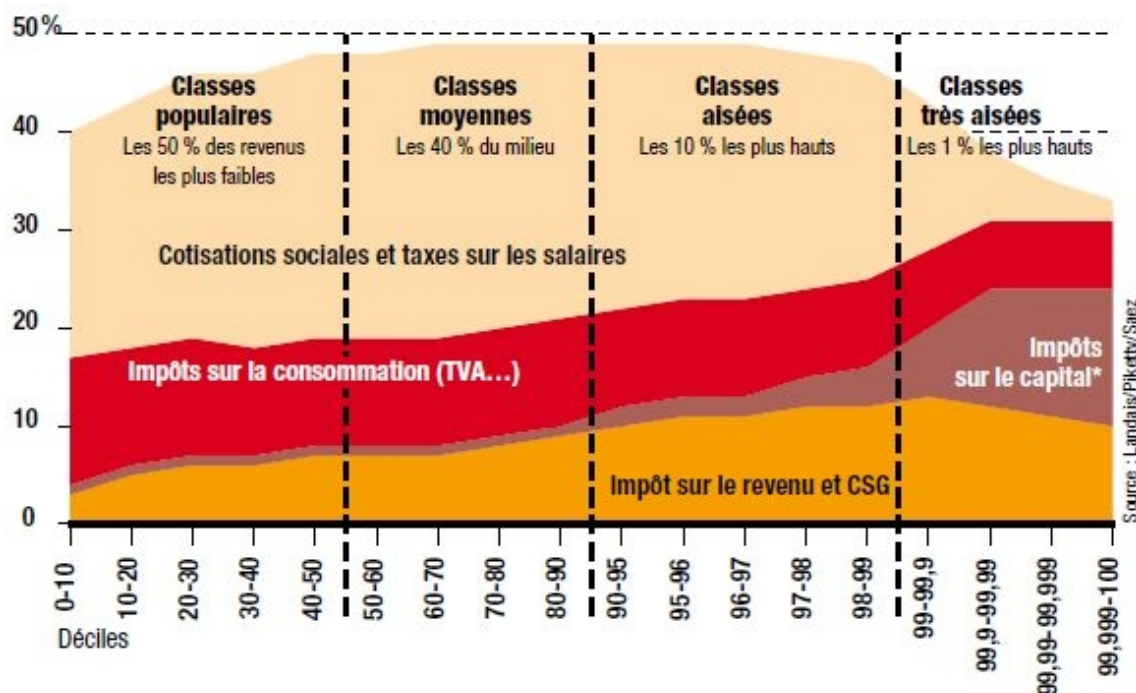
Conférence n°1 : Impôt – Postures et impostures
du foncier, le traitement des déchets, l'assainissement des eaux,
les activités scolaires et périscolaires, etc....

Section III.3 Réduire les inégalités sociales

DIAPO

L'évolution des inégalités depuis 1970



(a) La situation actuelle

Les prélèvements obligatoires se décomposent en **quatre grandes catégories** (source T. PIKETTI) :

-
- **les cotisations sociales** (et autres taxes sur les salaires), qui sont **régressives** : elles pèsent beaucoup plus lourdement sur les revenus bas et moyens que sur les hauts revenus. Cela s'explique par le fait que les cotisations sociales pèsent très peu sur les revenus du capital et sur les hauts salaires (plafonnement).
- **les impôts sur la consommation** (TVA et autres impôts indirects), qui sont également **régressifs**. Cela provient du fait que les plus pauvres consomment la quasi-totalité de leur revenu, alors que les plus aisés peuvent en épargner une large part.
- **les impôts sur le capital** (impôt sur les bénéfices des sociétés (IS), taxe foncière (TF), impôt sur la fortune (ISF) et droits de successions(DMTG)), qui sont **progressifs**. Cela

s'explique par la très forte **concentration des patrimoines**:
les plus pauvres ne possèdent presque rien, les plus aisés possèdent la quasi-totalité du capital immobilier et financier.

- **les impôts sur le revenu (CSG et IRPP), qui sont faiblement progressifs pour les revenus modestes et moyens, et franchement régressifs pour les hauts revenus.**

(b) Les pistes de progrès

Pour resserrer les écarts de revenus on peut :

1) Limiter les écarts

- diminuer les écarts de salaires (l'Allemagne a légiféré récemment)
- limiter les montants perçus par les dirigeants ou les actionnaires en rééquilibrant le rapport capital/travail (**rôle du contrôle fiscal : exemple des centres Leclerc ; suppression de l'abattement de 20% sur les salaires/ rôle de la jurisprudence**)

2) Utiliser l'outil des prélèvements obligatoires pour limiter ces inégalités

- réduire la part des impôts indirects
- rendre l'impôt sur le revenu et la CSG plus progressifs
- taxer la transmission des patrimoines

===> cela veut dire réforme fiscale

Intervenir dans l'économie

DIAPO

(c)
 **dans le
 concurrentiel**

L'état peut
participations dans
motifs divers. (EDF,

Il peut
la nationalisation
considère qu'elles sont stratégiques.



L'investissement secteur

prendre des
des sociétés pour des
SNCF...etc.)

également procéder à
d'entreprises dont il

Vous n'avez pas oublié l'affaire Arcelor Mital à Florange et le souhait d'Arnaud Montebourg de nationaliser l'entreprise pour permettre la sauvegarde de l'emploi. **Mais il faut l'autorisation de l'Europe.** Est-ce pour cela qu'il y a eu divergence au gouvernement ?

Pour STX à St Nazaire, le gouvernement a une nouvelle fois dit non.

(d) Les mesures incitatives

Ce sont les mesures de défiscalisation totales ou partielles qui peuvent être générales (crédit impôt-recherche) ou ciblées (avantages à l'export par exemple)

- crédit d'impôt recherche,
- crédit d'impôt développement à l'export,
- crédit d'impôt formation du chef d'entreprise,
- crédit d'impôt famille,
- crédit d'impôt compétitivité emploi,
- crédit d'impôt apprentissage.

Le rapport 2016 du Comité de suivi publié au mois de septembre de la même année confirme l'absence d'effet du CICE sur l'emploi. En comparant les entreprises plus fortement ciblées par le dispositif et les entreprises moins fortement ciblées pour les années 2013 et 2014, le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de l'Institut d'études politiques de Paris montre qu'il n'y a pas d'effet avéré du dispositif sur les exportations, les investissements et

l'emploi. En revanche, l'analyse met en avant des effets sur le résultat net des entreprises et sur les salaires¹³.

Les exportations hors union européenne sont exonérées de TVA, ce qui revient à accorder une prime d'état de 20% à l'ensemble de ces exportations.

Article IV. Lieux communs

DIAPO



Section IV.1 Trop d'impôt tue l'impôt

Ce principe théorisé par l'économiste Arthur LAFER, je l'ai entendu énoncé pour la première fois à l'Ecole nationale des impôts.

Depuis le XIXème siècle, la croissance du PIB par habitant dans les économies occidentales s'accompagne, sur le long terme, particulièrement depuis le lendemain de la Seconde guerre mondiale, d'une élévation du taux des prélèvements obligatoires (ensemble des impôts et cotisations sociales rapporté au PIB), et ce, de façon concomitante à la progression de la part des dépenses publiques dans le PIB.

L'histoire récente nous a donné au moins **deux exemples du caractère erroné du principe « trop d'impôt tue l'impôt »**. **Les politiques de baisse fiscale des gouvernements Reagan aux Etats-Unis et du gouvernement Sarkozy plus récemment ont abouti à creuser les déficits publics, et non à engendrer des recettes supplémentaires pour le budget.**

« La notion de matraquage fiscal est une vieille lune libérale. Elle sert depuis toujours à habiller la réalité d'un costume plus présentable : il s'agit d'un même et unique combat qui ne dit pas son nom : on l'aura très bien compris, le combat dogmatique contre la solidarité nationale et la justice sociale. » (d'après un article de Médiapart du 15 octobre 2012 « le syndrome de l'aversion fiscale »)

Il suffit d'écouter Pierre Gattaz pour le comprendre...

Section IV.2 L'ISF : L'impôt à abattre

DIAPO



(a) Un impôt confiscatore

Un impôt sur le capital : pour les plus petits c'est de l'immobilier, pour les plus gros c'est du mobilier (actions).

Le seuil d'imposition se situe à 1,3 millions d'euros de patrimoine. Une résidence principale bénéficie d'un abattement de 30 % de sa valeur. Ni les biens professionnels ni les œuvres d'art ne sont comptabilisés. Les taux vont de 0,5 à 1,5 % et la 1^{re} tranche s'applique à partir de 800 000 euros. En 2015, 342 942 redevables pour un produit de 5,2 milliards d'euros et 1 milliard d'euros de plafonnement (imposé par le conseil constitutionnel et qui fait qu'on impose proportionnellement plus les ménages situés dans les tranches les plus basses que ceux situés dans les hautes tranches.)

Le protocole additionnel n°1 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales retient le caractère confiscatore de l'imposition lorsque le total des impôts acquittés excède le montant des revenus de l'assujetti ou l'oblige à vendre une partie de son patrimoine pour le régler;

Les petits propriétaires de l'île de Ré :

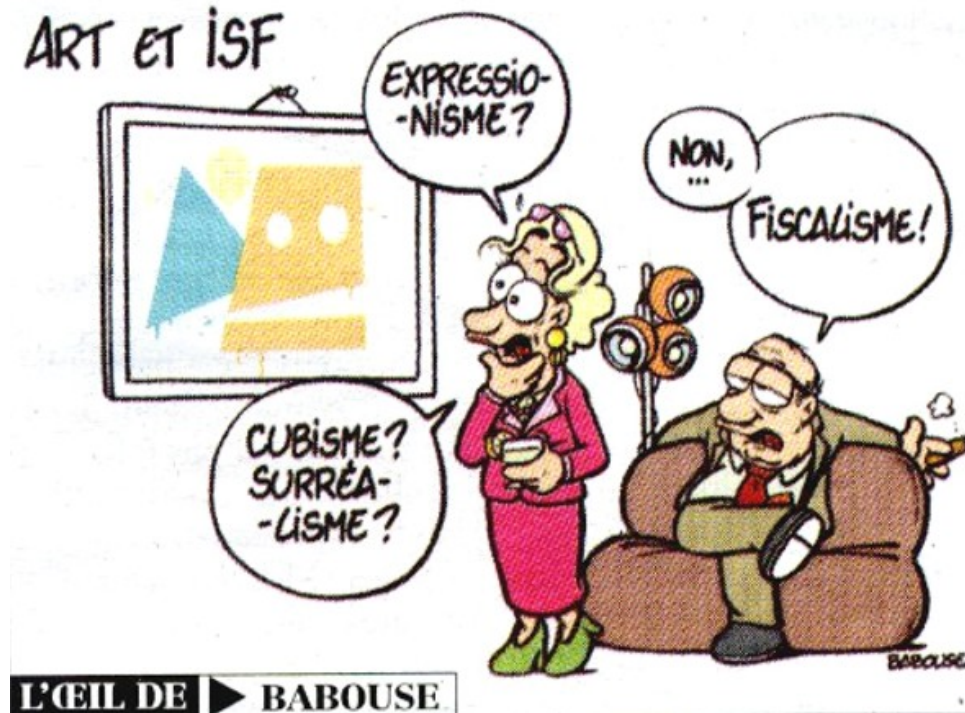
Aucun n'est imposé à l'ISF pour sa résidence principale (on rappelle 1,3 millions avec abattement de 30%). En fait ils possèdent soit plusieurs maisons, soit des terrains constructibles (souvent d'anciens paysans avec des surfaces importantes.)

En fait vous payez tous une sorte d'ISF : c'est la taxe foncière qui rapporte 25 milliards d'euros (cinq fois l'ISF) !

Pour moi si j'applique un abattement de 30% sur la valeur de ma maison, le taux d'imposition est de 0.6% (à rapprocher du 0.5% de la 1^{ère} tranche ISF).

(b) Un impôt qui coûte plus qu'il ne rapporte

DIAPO



l'ISF rapporterait moins qu'il ne coûte du fait des expatriations fiscales et de son coût administratif de gestion. Il serait budgétairement plus rentable et économiquement plus efficace de supprimer l'ISF et avec lui toute forme d'imposition du patrimoine. En fait, le coût de gestion de recouvrement et de contrôle, de l'ISF ne s'élève qu'à 2% (du rendement de l'ISF). Quant aux expatriations, les données disponibles sur le sujet montrent que ce « phénomène » est marginal. (rapports d'information de la Commission des finances du Sénat) et du Conseil des prélèvements obligatoires (rapports de 2009 sur le patrimoine des ménages et de 2011 sur les prélèvements obligatoires sur les ménages)

Chaque année, entre 0,10% et 0,15% des redevables de l'ISF s'expatrient. Ces expatriés, en faible nombre, ne représentent que 0,6 % du rendement de l'ISF et 0,5 % de la base brute totale imposable à l'ISF.

NON L'ISF NE COÛTE PAS PLUS QU'IL NE RAPPORTE.

Article V. Le poids des prélèvements obligatoires

Section V.1 Les entreprises sont écrasées par les charges...

DIAPO



Un constat : Les taux de prélèvements obligatoires entre pays développés connaissent des écarts importants. (20 à 25 points entre Etats-Unis et Danemark)

Qu'est-ce qui peut expliquer ces écarts ?

Que disent les experts ?

Les « experts » de la radio et de la télévision comme Agnès Verdier Molinié, François Lenglet, Elie Cohen, Daniel Cohen, Philippe Dessertine, Dominique Seux, Dominique Reynier, Jacques Attali, Alain Minc, Christian Saint Etienne, Jean-Pierre Gaillard, vont vous expliquer que la France dépense trop et qu'il faut effectuer des coupes dans les budgets publics pour faire diminuer ce taux de prélèvement obligatoire qui plombe la compétitivité des entreprises et creuse la dette, en sabrant dans les dépenses publiques et les budgets sociaux.

Qu'en dit le **conseil des prélèvements obligatoires** ?

«les prélèvements obligatoires ne peuvent se comparer d'un pays à un autre sans prendre en considération les dépenses qu'ils financent, c'est-à-dire en tenant compte de la place des services publics et des transferts sociaux dans l'économie du pays. (...)

*Chaque société décide de consacrer **X% de ses ressources à la santé et à la protection sociale** - première source d'écart [entre taux de PO] ; ensuite, second élément d'hétérogénéité, elle décide de financer les services correspondants de façon plus ou moins marquée **de façon publique et obligatoire**. C'est dans cette double décision que réside la principale source des différences entre taux de prélèvements obligatoires».*

Les Etats-Unis financent ainsi une grande partie de leur système médical par des assurances privées (**37%**), dont les cotisations

«volontaires» ne rentrent pas dans le taux de prélèvements obligatoires. Ce qui ne les empêche pas, de consacrer, **en 2011, 17,9% de leur PIB à leur système de santé, contre 11,6% «seulement» pour la France...** Même chose pour les pays qui ont développé les retraites par capitalisation, et dont les contributions ne sont pas considérées comme des PO.

«c'est en ignorant, délibérément ou non, les contreparties des prélèvements, que se développent nombre de commentaires partiels et partiels sur leur poids, ou sur leur poids plus important en France qu'ailleurs, ce qui est abusif», écrit le Conseil.

En termes moins diplomatiques je dirais que le taux de prélèvements obligatoires mesure en réalité le taux de pénétration de l'idéologie libérale.

Autre façon, également, de mieux comparer les différents taux de PO : en les appréhendant «nets de transferts» opérés entre les différentes catégories. En effet, rappelle le Conseil, **une partie des prélèvements est «directement redistribuée aux agents économiques, essentiellement sous forme de prestations sociales pour les ménages et de subventions pour les entreprises».** Autrement dit, ils sont redistribués immédiatement au bénéfice de ceux qui sont prélevés. Cette partie étant différente d'un pays à l'autre, en la mettant de côté, on permet de rétablir la pertinence des comparaisons internationales. Résultat, selon une **étude publiée par l'OCDE en 1998, ce taux net se trouve être moins élevé en France que dans la moyenne des pays développés. Mieux : il est resté assez stable depuis 1959, à près de 17 % du PIB.**

Section V.2 L'évolution dans le temps

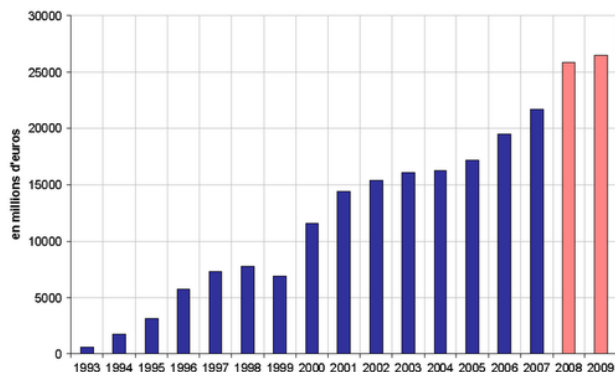
Au-delà des fluctuations conjoncturelles, le TPO a eu tendance à augmenter significativement, au cours des années 1970-2000 (de 34,1% en 1970 à 40,2% en 1980, puis 41,6% en 1990 et 44,9% en 1999).

Cette augmentation globale du taux des prélèvements obligatoires a résulté :

- de la hausse des prélèvements obligatoires destinés **aux administrations de Sécurité sociale, passés de 12,7% du PIB en 1970 à 21,5 % en 2000 et 23,9 en 2011.** Mais qui a payé ces augmentations ?

DIAPO

Montants des allègements généraux de cotisations sociales depuis 1993
et projections pour 2008 et 2009



Source : projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009

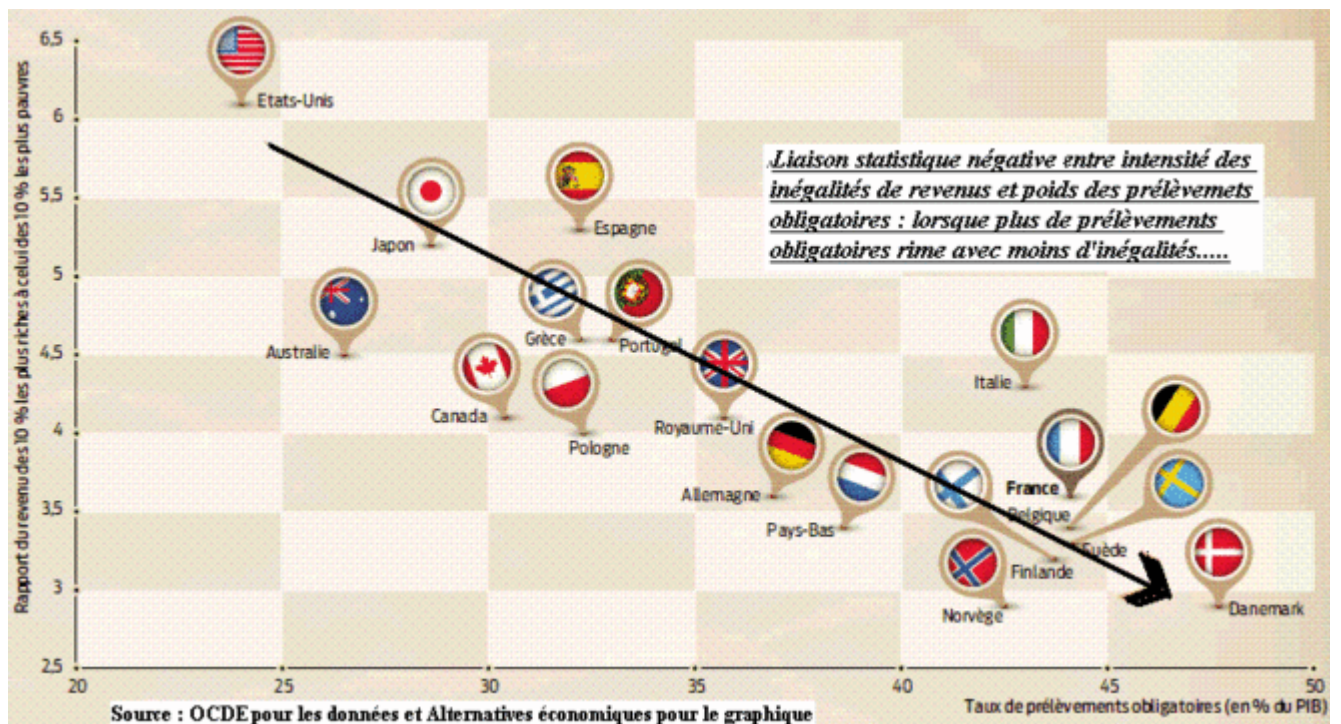
- dans une moindre mesure, de l'augmentation des prélèvements obligatoires destinés aux collectivités territoriales, passés de 2,1% du PIB en 1970 à 5,2% en 2000 et 5,9 en 2011
A partir de 2000, il s'est replié pour atteindre 42,1 % du PIB en 2009. Depuis 2010, il connaît une nouvelle phase d'augmentation.

Section V.3 Les comparaisons internationales

(a) Quel est le bon niveau de prélèvements ?

Le graphique ci-dessous fait apparaître **deux groupes opposés** : d'un côté les **États-Unis, le Japon et l'Australie** caractérisés par de fortes inégalités de revenus et un faible taux de prélèvements obligatoires ; inversement, **de l'autre, les économies scandinaves** fidèles à leur réputation avec de moindres inégalités et un poids important des prélèvements obligatoires.

DIAPO



Cette corrélation ne prouve cependant pas qu'en augmentant les impôts on diminue mécaniquement les inégalités sociales. De mon point de vue elle illustre simplement, sur le plan idéologique, la cohérence d'une politique très libérale, qui induit des écarts de revenus importants, avec une politique fiscale sans ambition corrective.

En économie de marché mondialisé, **la socialisation des systèmes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse pèse incontestablement sur les entreprises si leurs concurrentes ne disposent pas des mêmes contraintes.** Cependant, dans le cas où ces cotisations ne sont pas des

cotisations obligatoires, il est fréquent que les entreprises (notamment les plus grosses), participent de manière volontaire à ces dispositifs par le biais d'accords d'entreprise.

(b) Pas de vérité des chiffres mais...

En matière de prélèvements on a vu qu'il n'y a pas de vérité des chiffres. Cependant les écarts entre pays reflètent la volonté de prendre en charge la solidarité nationale ou bien de laisser faire la nature, et s'arranger entre eux les chats et les souris...

Ce qu'on appelle les charges des entreprises, ce sont des cotisations sociales qui couvrent des dépenses de santé et de retraite. Si ces dépenses ne sont pas socialisées que se passera t'il ?

Le tableau ci-dessous fait apparaître le gain pour l'entreprise, si on laisse au salarié le soin de pouvoir à ses assurances.

DIAPO

système collectif		système individuel	
Salaire net versé	800	salaire net versé	800
cotisation salariale	100		
cotisation patronale	100		
coût employeur	1000	coût employeur	800
		Assurance maladie	100
		Assurance retraite	100
Salaire disponible	800	Salaire disponible	600

COMMENTER TABLEAU

En matière de santé il reviendra à chacun de pourvoir à sa couverture sans considération de revenus.

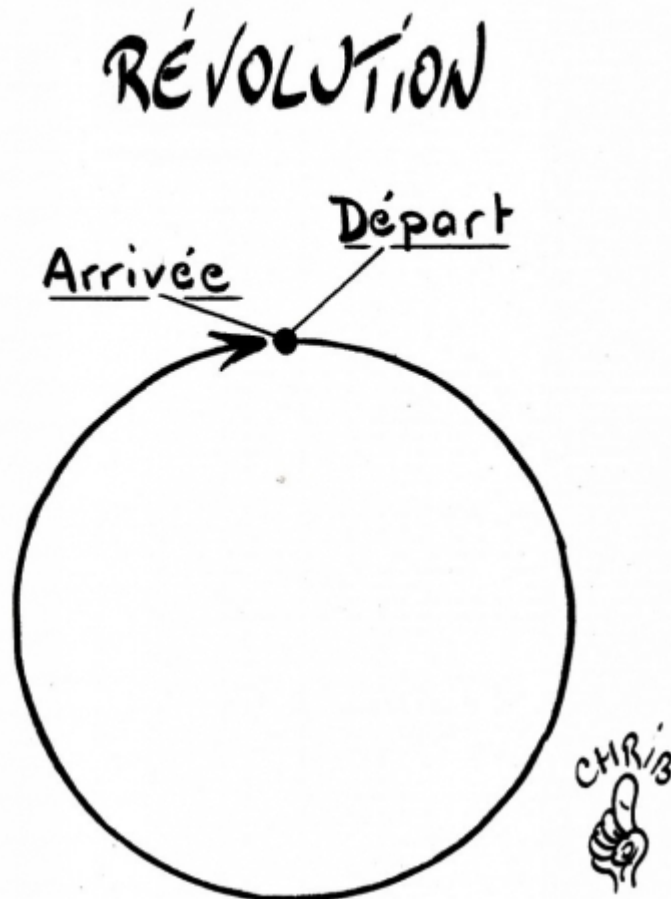
En matière de retraite, les systèmes libéraux font la promotion de la retraite par capitalisation qui là encore laisse à chaque individu le soin de

financer sa retraite. Avec la crise financière de 2008, ces régimes ont connus des pertes importantes pouvant aller jusqu'à 40%.

Les Etats -Unis ne sont pas les seuls à avoir opté pour ce système. C'est aussi le cas en Europe, du Royaume Uni, des Pays Bas, de la Norvège, de la Suède, de la Finlande, de la Hongrie, de la Pologne et de la république Tchèque. Les régimes de ces trois derniers pays sont dans des situations très difficiles.

Article VI. Conclusion : Après le sauna la douche froide...

DIAPO



Quelles sont nos leviers pour faire évoluer le tableau noir que je vous ai présenté en tableau VELEDA ?

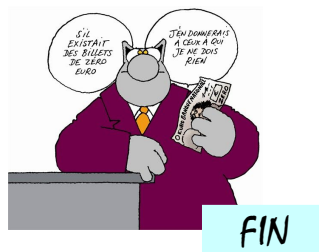
En France, les années des gouvernements progressistes (ceux pour qui la notion d'acquis social n'est pas un gros mot), doivent au mieux représenter 20% du siècle écoulé. Parmi cette vingtaine d'années de gouvernement, les années de progrès social se sont le plus souvent concentrées sur la, ou les premières années, de prise du pouvoir. Ceci s'explique par le fait que, en cas d'alternance politique, la classe dominante ne perd pas l'intégralité de son pouvoir. Elle continue à détenir le pouvoir économique et le pouvoir idéologique.

C'est la raison pour laquelle en 1983, deux ans après sa prise de pouvoir, F. Mitterrand a infléchi sa politique (sous la menace d'une nouvelle dévaluation –ce serait la 4^{ème} en deux ans- orchestrée par les groupes financiers qui spéculent contre le franc).

F.Hollande lui, pour des raisons que l'histoire expliquera peut-être, renonce, dès sa prise de fonction, à affronter les marchés et revient sur ses engagements de campagne.

Depuis 1990, les écarts sociaux n'ont cessé de se creuser.

Sauf à penser que les hommes politiques sont des parjures et des renégats (ce qu'on ne peut cependant totalement exclure...), il est plus charitable d'imaginer qu'ils ont simplement fait le constat de leur impuissance. Confrontés au rouleau compresseur idéologique des patrons de presse multimillionnaires, face à la puissance économique du secteur financier et des multinationales, face à l'arsenal juridique national, européen, voir international (CETA, TAFTA par exemple) mis en place par les lobbys de l'argent, peut-on désormais prendre vraiment le pouvoir ?



Article VII.